



**SÉANCE  
SPÉCIALE  
26 MARS 2024**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL DE  
LA MUNICIPALITÉ DE ROXTON POND TENUE, À L'HÔTEL  
DE VILLE, LE MARDI 26 MARS 2024, À 19 H 30**

Cette séance spéciale est présidée par M. Pierre Fontaine, maire.  
Mesdames et messieurs les conseillers suivants sont présents :  
Christiane Choinière, Serge Bouchard, Pascal Lamontagne et Nathalie Simard.

Madame Marie-Josée Rondeau, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, est aussi présente à cette assemblée spéciale.

Monsieur André Côté, conseiller municipal du district n° 1, ainsi que M. Sylvain Hainault, conseiller municipal du district n° 5, ont chacun motivé leur absence à cette séance. Ces derniers ont signifié, par courriel, leur accord relativement à tous les points inscrits à l'ordre du jour et renonce à leur avis de convocation.

Les membres du conseil municipal présents renoncent aussi à leur avis de convocation.

Ayant constaté le quorum, monsieur le maire débute la séance sur-le-champ.

Aucune personne n'assiste à cette séance.

**108/03/24**

**Ouverture de la séance spéciale et adoption de l'ordre du jour**

**Il est proposé par :** M. Pascal Lamontagne

**Appuyé par :** M. Serge Bouchard

**Et résolu :**

**D'ouvrir la séance spéciale de ce conseil et d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.**

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents**

**109/03/24**

**Plancher du bâtiment de services du parc des Sports et de celui de la piscine municipale**

**ATTENDU** la nécessité de réparer et de recouvrir la surface de béton constituant le plancher du bâtiment de services du parc des Sports ainsi que celle du bâtiment

de la piscine municipale, et ce, afin d'augmenter leur durabilité et de les rendre plus sécuritaire;

**ATTENDU** l'estimation des travaux reçue de l'entreprise 9376-4108 Québec inc. de 12 943,32 \$, taxes incluses, relativement au meulage du plancher de béton des bâtiments de services du parc des Sports et de la piscine municipale, à la réparation des trous et des fissures de ces derniers de même qu'à l'application de différentes couches de fond et de finition sur ceux-ci;

**ATTENDU QUE** cette dépense est conforme à la Politique de gestion contractuelle de la Municipalité de Roxton Pond;

**ATTENDU** la subvention reçue concernant le parc des Sports dans le cadre du Fonds canadien de revitalisation des communautés du gouvernement du Canada;

**ATTENDU** le Règlement numéro 03-23 décrétant des travaux d'amélioration au parc des Sports comportant une dépense et un emprunt de 1 850 720 \$;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par :** M<sup>me</sup> Nathalie Simard

**Appuyé par :** M<sup>me</sup> Christiane Choinière

**Et résolu :**

**D'**octroyer le contrat de surfacage et de recouvrement du plancher de béton du bâtiment de services du parc des Sports et de celui de la piscine municipale à l'entreprise 9376-4108 Québec inc. pour la somme de 12 943,32 \$, taxes incluses;

**QUE** M. Jean Bourret, coordonnateur aux travaux publics et aux parcs, soit mandaté, pour et au nom de la Municipalité de Roxton Pond, pour signer toute entente de service concernant ce dossier ainsi que pour superviser l'exécution des travaux et agir à titre de personne-ressource auprès de cette entreprise;

**D'**autoriser le paiement de la facture ayant trait à ce dossier sur réception de cette dernière;

**QUE** ce paiement soit fait à partir du ou des postes budgétaires concernés.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents**

110/03/24

**Achat d'un support à vélos pour le parc des Sports**

**ATTENDU** le projet du parc des Sports qui comporte l'acquisition et l'installation d'un support à vélos pour encadrer l'entreposage de ces derniers sur le site, mais aussi pour inciter les cyclistes à profiter des autres installations en présence au parc;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de munir le site d'un support à grande capacité pouvant accueillir 18 vélos étant donné l'ampleur du site;

**ATTENDU** les recherches de fournisseurs effectuées concernant ce type de support;

**ATTENDU QUE** le modèle le plus adapté aux besoins du site provient de l'entreprise Equiparc et s'élève à 1 648,00 \$, plus taxes;

**ATTENDU QUE** ce modèle convient au conseil municipal;

**ATTENDU QUE** l'installation de ce support impliquerait l'achat de modules d'encrage au coût de 14,00 \$, plus taxes, l'unité;

**ATTENDU QUE** cette dépense est conforme à la Politique de gestion contractuelle de la Municipalité de Roxton Pond;

**ATTENDU** la subvention reçue concernant le parc des Sports dans le cadre du Fonds canadien de revitalisation des communautés du gouvernement du Canada;

**ATTENDU** le Règlement numéro 03-23 décrétant des travaux d'amélioration au parc des Sports comportant une dépense et un emprunt de 1 850 720 \$;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par :** M<sup>me</sup> Christiane Choinière

**Appuyé par :** M<sup>me</sup> Nathalie Simard

**Et résolu :**

**D'acquérir** auprès de l'entreprise Equiparc un support pouvant accueillir 18 vélos, et ce, pour la somme de 1 648,00 \$, plus taxes, transport en sus;

**D'acquérir** auprès de cette même entreprise huit modules d'ancrage pour la somme de 14,00 \$, plus taxes, l'unité;

**QUE** ce support soit installé au parc des Sports par le Service des travaux publics;

**QUE** M. Jean Bourret, coordonnateur aux travaux publics et aux parcs, soit mandaté, pour et au nom de la Municipalité de Roxton Pond, pour effectuer l'achat de ce support et de ces modules d'ancrage;

**D'autoriser** le paiement de la facture ayant trait à ce dossier sur réception de cette dernière;

**QUE** ce paiement soit fait à partir du ou des postes budgétaires concernés.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents**

111/03/24

**Achat d'une fontaine à boire extérieure pour le parc des Sports**

**ATTENDU** la nécessité d'acquérir une fontaine à boire extérieure pour desservir les différentes installations du parc des Sports;

**ATTENDU** le désir du conseil municipal que cette fontaine soit munie d'un remplisseur de bouteilles en plus de l'option abreuvoir;

**ATTENDU** les diverses recherches de fournisseurs effectuées relativement à ce dossier;

**ATTENDU QUE** le modèle de fontaine à boire extérieure répondant le mieux aux besoins du parc provient de l'entreprise Sani-Fontaines et s'élève à 4 695,00 \$, plus taxes;

**ATTENDU QUE** ce modèle convient au conseil municipal;

**ATTENDU QUE** cette dépense est conforme à la Politique de gestion contractuelle de la Municipalité de Roxton Pond;

**ATTENDU** la subvention reçue concernant le parc des Sports dans le cadre du Fonds canadien de revitalisation des communautés du gouvernement du Canada;

**ATTENDU** le Règlement numéro 03-23 décrétant des travaux d'amélioration au parc des Sports comportant une dépense et un emprunt de 1 850 720 \$;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par :** M. Pascal Lamontagne

**Appuyé par :** M. Serge Bouchard

**Et résolu :**

**D'acquérir** auprès de l'entreprise Sani-Fontaines une fontaine à boire extérieure à deux niveaux munie d'un remplisseur de bouteilles d'eau, et ce, pour la somme de 4 695,00 \$, plus taxes;

**QUE** cette fontaine soit installée au parc des Sports;

**QUE** M. Jean Bourret, coordonnateur aux travaux publics et aux parcs, soit mandaté, pour et au nom de la Municipalité de Roxton Pond, pour procéder à l'achat de cette fontaine à boire et pour coordonner l'installation de cette dernière par le fournisseur;

**D'autoriser** le paiement de la facture ayant trait à ce dossier sur réception de cette dernière;

**QUE** ce paiement soit fait à partir du ou des postes budgétaires concernés.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents**

**112/03/24**

**Achat de paniers à recyclage et à rebuts en aluminium pour le parc des Sports**

**ATTENDU** la nécessité d'acquérir trois paniers à recyclage et à rebuts pour desservir les différentes installations du parc des Sports;

**ATTENDU** les divers modèles de paniers présentés au conseil municipal;

**ATTENDU QUE** le modèle préféré par le conseil municipal est en aluminium et provient de l'entreprise Equiparc;

**ATTENDU QUE** ce modèle comportant une section recyclage et une section rebuts s'élève à 3 751,00 \$, plus taxes, par unité;

**ATTENDU QUE** l'installation de ces paniers impliquerait l'achat de modules d'encrage au coût de 14,00 \$, plus taxes, l'unité;

**ATTENDU QUE** cette dépense est conforme à la Politique de gestion contractuelle de la Municipalité de Roxton Pond;

**ATTENDU** la subvention reçue concernant le parc des Sports dans le cadre du Fonds canadien de revitalisation des communautés du gouvernement du Canada;

**ATTENDU** le Règlement numéro 03-23 décrétant des travaux d'amélioration au parc des Sports comportant une dépense et un emprunt de 1 850 720 \$;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par :** M<sup>me</sup> Nathalie Simard

**Appuyé par :** M<sup>me</sup> Christiane Choinière

**Et résolu :**

**D'acquérir** auprès de l'entreprise Equiparc trois paniers à recyclage et à rebuts en aluminium, et ce, pour la somme de 3 751,00 \$, plus taxes, par unité, transport en sus;

**D'acquérir** auprès de cette même entreprise huit modules d'ancrage pour la somme de 14,00 \$, plus taxes, l'unité;

**QUE** ces paniers soient installés au parc des Sports par le Service des travaux publics;

**QUE** M. Jean Bourret, coordonnateur aux travaux publics et aux parcs, soit mandaté, pour et au nom de la Municipalité de Roxton Pond, pour procéder à l'achat de ces paniers à recyclage et à rebuts ainsi que de ces modules d'ancrage;

**D'autoriser** le paiement de la facture ayant trait à ce dossier sur réception de cette dernière;

**QUE** ce paiement soit fait à partir du ou des postes budgétaires concernés.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents**

113/03/24

**Achat d'un four à micro-ondes pour le bâtiment de services du parc des Sports**

**ATTENDU** la nécessité d'acquérir un four à micro-ondes pour répondre à l'un des aspects de la vocation du bâtiment de services du parc des Sports qui implique la desserte d'aliments lors de certains événements municipaux;

**ATTENDU** les divers modèles de fours à micro-ondes envisagés;

**ATTENDU QUE** celui qui répond le mieux aux besoins du parc provient de l'entreprise Rona et s'élève à 395,00 \$, plus taxes;

**ATTENDU QUE** ce modèle convient au conseil municipal;

**ATTENDU QUE** cette dépense est conforme à la Politique de gestion contractuelle de la Municipalité de Roxton Pond;

**ATTENDU** la subvention reçue concernant le parc des Sports dans le cadre du Fonds canadien de revitalisation des communautés du gouvernement du Canada;

**ATTENDU** le Règlement numéro 03-23 décrétant des travaux d'amélioration au parc des Sports comportant une dépense et un emprunt de 1 850 720 \$;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par :** M. Pascal Lamontagne

**Appuyé par :** M. Serge Bouchard

**Et résolu :**

**D'**acquérir auprès de l'entreprise Rona un four à micro-ondes, et ce, pour la somme de 395,00 \$, plus taxes;

**QUE** ce four à micro-ondes soit installé à l'intérieur du bâtiment de services du parc des Sports par le Service des travaux publics;

**QUE** M. Jean Bourret, coordonnateur aux travaux publics et aux parcs, soit mandaté, pour et au nom de la Municipalité de Roxton Pond, pour acquérir ce four à micro-ondes;

**QUE** le paiement de cet appareil soit fait à partir du ou des postes budgétaires concernés.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents**

**114/03/24**

**Achat d'un évier double pour le bâtiment de services du parc des Sports**

**ATTENDU** la nécessité d'acquérir un évier double pour le bâtiment de services du parc des Sports dans l'optique de répondre aux divers usages, entre autres alimentaires, attribués à ce dernier;

**ATTENDU** les divers modèles d'éviers doubles envisagés;

**ATTENDU QUE** celui qui répond le mieux aux besoins du parc est en acier inoxydable et provient de l'entreprise Rona;

**ATTENDU QUE** le prix d'achat de ce dernier s'élève à 479,00 \$, plus taxes;

**ATTENDU QUE** ce modèle convient au conseil municipal;

**ATTENDU QUE** cette dépense est conforme à la Politique de gestion contractuelle de la Municipalité de Roxton Pond;

**ATTENDU** la subvention reçue concernant le parc des Sports dans le cadre du Fonds canadien de revitalisation des communautés du gouvernement du Canada;

**ATTENDU** le Règlement numéro 03-23 décrétant des travaux d'amélioration au parc des Sports comportant une dépense et un emprunt de 1 850 720 \$;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par :** M<sup>me</sup> Christiane Choinière

**Appuyé par :** M<sup>me</sup> Nathalie Simard

**Et résolu :**

D'acquérir auprès de l'entreprise Rona un évier double en acier inoxydable, et ce, pour la somme de 479,00 \$, plus taxes;

**QUE** cet évier double soit installé à l'intérieur du bâtiment de services du parc des Sports par le Service des travaux publics;

**QUE** M. Jean Bourret, coordonnateur aux travaux publics et aux parcs, soit mandaté, pour et au nom de la Municipalité de Roxton Pond, pour acquérir cet évier;

**QUE** le paiement cet évier soit fait à partir du ou des postes budgétaires concernés.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents**

115/03/24

**Achat d'une cuisinière pour le bâtiment de services du parc des Sports**

**ATTENDU** la nécessité d'acquérir une cuisinière pour le bâtiment de services du parc des Sports dans l'optique de répondre aux divers usages, entre autres alimentaires, attribués à ce dernier;

**ATTENDU** les divers modèles de cuisinières envisagés;

**ATTENDU QUE** celui qui répond le mieux aux besoins du parc provient de l'entreprise Rona et s'élève à 895,00 \$, plus taxes, plus les frais de transport s'ils sont applicables;

**ATTENDU QUE** ce modèle convient au conseil municipal;

**ATTENDU QUE** cette dépense est conforme à la Politique de gestion contractuelle de la Municipalité de Roxton Pond;

**ATTENDU** la subvention reçue concernant le parc des Sports dans le cadre du Fonds canadien de revitalisation des communautés du gouvernement du Canada;

**ATTENDU** le Règlement numéro 03-23 décrétant des travaux d'amélioration au parc des Sports comportant une dépense et un emprunt de 1 850 720 \$;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par :** M. Serge Bouchard

**Appuyé par :** M. Pascal Lamontagne

**Et résolu :**

D'acquérir auprès de l'entreprise Rona une cuisinière, et ce, pour la somme de 895,00 \$ plus taxes, plus les frais de transport s'ils sont applicables;

**QUE** cette cuisinière soit installée à l'intérieur du bâtiment de services du parc des Sports par le Service des travaux publics;



**QUE** M. Jean Bourret, coordonnateur aux travaux publics et aux parcs, soit mandaté, pour et au nom de la Municipalité de Roxton Pond, pour acquérir cette cuisinière;

**QUE** le paiement de cet électroménager soit fait à partir du ou des postes budgétaires concernés.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents**

116/03/24

**Achat d'un réfrigérateur vertical pour le bâtiment de services du parc des Sports**

**ATTENDU** la nécessité d'acquérir pour le bâtiment de services du parc des Sports un réfrigérateur vertical de type industriel muni de deux portes vitrées dans l'optique de répondre aux divers usages, entre autres alimentaires, attribués à ce bâtiment;

**ATTENDU** les divers modèles de réfrigérateurs envisagés;

**ATTENDU QUE** celui qui répond le mieux aux besoins du parc provient de l'entreprise A.D.L. et s'élève à 2 595,00 \$, plus taxes, plus les frais de transport;

**ATTENDU QUE** ce modèle convient au conseil municipal;

**ATTENDU QUE** cette dépense est conforme à la Politique de gestion contractuelle de la Municipalité de Roxton Pond;

**ATTENDU** la subvention reçue concernant le parc des Sports dans le cadre du Fonds canadien de revitalisation des communautés du gouvernement du Canada;

**ATTENDU** le Règlement numéro 03-23 décrétant des travaux d'amélioration au parc des Sports comportant une dépense et un emprunt de 1 850 720 \$;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par :** M<sup>me</sup> Nathalie Simard

**Appuyé par :** M<sup>me</sup> Christiane Choinière

**Et résolu :**

**D'**acquérir un réfrigérateur vertical de type industriel muni de deux portes vitrées, et ce, pour la somme de 2 595,00 \$, plus taxes, plus les frais de transport;

**QUE** ce réfrigérateur soit installé à l'intérieur du bâtiment de services du parc des Sports par le Service des travaux publics;

**QUE** M. Jean Bourret, coordonnateur aux travaux publics et aux parcs, soit mandaté, pour et au nom de la Municipalité de Roxton Pond, pour procéder à l'acquisition de ce réfrigérateur;



**QUE** le paiement de cet électroménager soit fait à partir du ou des postes budgétaires concernés.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents**

117/03/24

**Achat d'un réfrigérateur horizontal de type Back bar pour le bâtiment de services du parc des Sports**

**ATTENDU** la nécessité d'acquérir pour le bâtiment de services du parc des Sports un réfrigérateur horizontal de type Back bar muni de deux portes vitrées dans l'optique de répondre aux divers usages, entre autres alimentaires, attribués à ce bâtiment;

**ATTENDU** les divers modèles de réfrigérateurs envisagés;

**ATTENDU QUE** celui qui répond le mieux aux besoins du parc provient de l'entreprise A.D.L. et s'élève à 2 050,00 \$, plus taxes, plus les frais de transport;

**ATTENDU QUE** ce modèle convient au conseil municipal;

**ATTENDU QUE** cette dépense est conforme à la Politique de gestion contractuelle de la Municipalité de Roxton Pond;

**ATTENDU** la subvention reçue concernant le parc des Sports dans le cadre du Fonds canadien de revitalisation des communautés du gouvernement du Canada;

**ATTENDU** le Règlement numéro 03-23 décrétant des travaux d'amélioration au parc des Sports comportant une dépense et un emprunt de 1 850 720 \$;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par :** M. Pascal Lamontagne

**Appuyé par :** M. Serge Bouchard

**Et résolu :**

**D'**acquérir auprès de l'entreprise A.D.L. un réfrigérateur horizontal de type Back bar muni de deux portes vitrées, et ce, pour la somme de 2 050,00 \$, plus taxes, plus les frais de transport;

**QUE** ce réfrigérateur soit installé à l'intérieur du bâtiment de services du parc des Sports par le Service des travaux publics;

**QUE** M. Jean Bourret, coordonnateur aux travaux publics et aux parcs, soit mandaté, pour et au nom de la Municipalité de Roxton Pond, pour procéder à l'acquisition de ce réfrigérateur;

**QUE** le paiement de cet électroménager soit fait à partir du ou des postes budgétaires concernés.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents**

118/03/24

**Achat d'une table de travail en acier inoxydable pour le bâtiment de services du parc des Sports**

**ATTENDU** la nécessité d'acquérir pour le bâtiment de services du parc des Sports une table de travail en acier inoxydable dans l'optique de répondre aux divers usages, entre autres alimentaires, attribués à ce bâtiment;

**ATTENDU** les divers modèles de tables envisagés;

**ATTENDU QUE** celui qui répond le mieux aux besoins du parc provient de l'entreprise A.D.L. et s'élève à 269,00 \$, plus taxes, plus les frais de transport;

**ATTENDU QUE** ce modèle convient au conseil municipal;

**ATTENDU QUE** cette dépense est conforme à la Politique de gestion contractuelle de la Municipalité de Roxton Pond;

**ATTENDU** la subvention reçue concernant le parc des Sports dans le cadre du Fonds canadien de revitalisation des communautés du gouvernement du Canada;

**ATTENDU** le Règlement numéro 03-23 décrétant des travaux d'amélioration au parc des Sports comportant une dépense et un emprunt de 1 850 720 \$;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par :** M. Pascal Lamontagne

**Appuyé par :** M. Serge Bouchard

**Et résolu :**

**D'**acquérir auprès de l'entreprise A.D.L. une table de travail en acier inoxydable, et ce, pour la somme de 269,00 \$, plus taxes, plus les frais de transport;

**QUE** cette table soit installée à l'intérieur du bâtiment de services du parc des Sports par le Service des travaux publics;

**QUE** M. Jean Bourret, coordonnateur aux travaux publics et aux parcs, soit mandaté, pour et au nom de la Municipalité de Roxton Pond, pour procéder à l'acquisition de cette table;

**QUE** le paiement cette table soit fait à partir du ou des postes budgétaires concernés.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents**

119/03/24

**Achat de caissons avec comptoir et dossier ainsi que fascias pour le bâtiment de services du parc des Sports**

**ATTENDU** la nécessité d'acquérir pour le bâtiment de services du parc des Sports un ameublement avec comptoir et dossier dans l'optique de répondre aux divers usages, entre autres alimentaires, attribués à ce bâtiment;

**ATTENDU** la nécessité d'acquérir aussi des fascias pour les cabinets sanitaires déjà existants de ce bâtiment;

**ATTENDU** la soumission reçue de l'entreprise Ébénisterie MVP à la suite d'une demande municipale relativement à ce dossier;

**ATTENDU QUE** cette soumission, n° 2513, du 25 mars 2024, s'élève à 5 455,56 \$, taxes incluses;

**ATTENDU QUE** les modèles de caissons, de comptoir et de dossier conviennent au conseil municipal;

**ATTENDU QUE** cette dépense est conforme à la Politique de gestion contractuelle de la Municipalité de Roxton Pond;

**ATTENDU** la subvention reçue concernant le parc des Sports dans le cadre du Fonds canadien de revitalisation des communautés du gouvernement du Canada;

**ATTENDU** le Règlement numéro 03-23 décrétant des travaux d'amélioration au parc des Sports comportant une dépense et un emprunt de 1 850 720 \$;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par :** M<sup>me</sup> Christiane Choinière

**Appuyé par :** M<sup>me</sup> Nathalie Simard

**Et résolu :**

**D'**acquérir trois caissons avec tablettes ajustables, un caisson pour évier, un dessus de comptoir avec dossier ainsi que deux fascias, et ce, pour la somme de 5 455,56 \$, taxes incluses;

**QUE** cet ameublement soit installé à l'intérieur du bâtiment de services du parc des Sports par l'entrepreneur;

**QUE** M. Jean Bourret, coordonnateur aux travaux publics et aux parcs, soit mandaté, pour et au nom de la Municipalité de Roxton Pond, pour procéder à l'acquisition de ces items d'ameublement et à signer toute entente de service concernant ce dossier;

**D'**autoriser le paiement de la facture sur réception de cette dernière et conditionnellement à ce que les travaux aient été effectués conformément aux exigences municipales;

**QUE** ce paiement soit fait à partir du ou des postes budgétaires concernés.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents**

120/03/24

**Automatisation de l'ouverture et de la fermeture du chalet des patineurs ainsi que pose d'un minuteur pour les lumières extérieures de la patinoire**

**ATTENDU** la nécessité d'acquérir un système d'automatisation pour l'ouverture et la fermeture du chalet des patineurs ainsi qu'un minuteur pour les lumières

extérieures de la patinoire municipale dans l'optique de gérer efficacement ces deux installations associées;

**ATTENDU** les demandes de soumissions déposées aux entreprises Alarme J.P. com inc. et Vitrierie-Glass Cowansville inc.;

**ATTENDU** la soumission reçue d'Alarme J.P. com inc. concernant un système pour l'automatisation de l'ouverture et de la fermeture du chalet des patineurs, n° 5026, du 1<sup>er</sup> février 2024, de 2 408,72 \$, taxes incluses;

**ATTENDU** la soumission reçue de Vitrierie-Glass Cowansville inc., n° 10605, du 19 février 2024, de 1 952,28 \$, taxes incluses, concernant l'acquisition d'une barre transversale à verrous et de la quincaillerie associée essentielles à l'automatisation de l'ouverture et de la fermeture du chalet des patineurs;

**ATTENDU QUE** ces dépenses sont conformes à la Politique de gestion contractuelle de la Municipalité de Roxton Pond;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de demander des soumissions relativement à l'acquisition et l'installation d'un minuteur pour les lumières de la patinoire municipale;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par :** M. Serge Bouchard

**Appuyé par :** M. Pascal Lamontagne

**Et résolu :**

**D'**octroyer à l'entreprise Alarme J.P. com inc. le contrat d'automatisation de l'ouverture et de la fermeture du chalet des patineurs pour la somme de 2 408,72 \$, taxes incluses;

**D'**acquérir auprès de l'entreprise Vitrierie-Glass Cowansville inc. une barre transversale à verrous ainsi que la quincaillerie associée pour la somme de 1 952,28 \$, taxes incluses;

**QUE** M. Jean Bourret, coordonnateur aux travaux publics et aux parcs, soit mandaté, pour et au nom de la Municipalité de Roxton Pond, pour faire l'acquisition de ces équipements d'automatisation de porte, signer toute entente de service concernant ce dossier ainsi qu'agir à titre de personne-ressource auprès de ces entreprises;

**QUE** M. Bourret soit aussi mandaté pour demander des soumissions pour l'acquisition et l'installation d'un minuteur pour les lumières de la patinoire municipale;

**D'**autoriser le paiement des factures d'Alarme J.P. com et Vitrierie-Glass Cowansville inc. sur réception de ces dernières et conditionnellement à ce que les travaux aient été effectués conformément aux exigences municipales;

QUE le paiement soit fait à partir du ou des postes budgétaires concernés.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents**

121/03/24

**Automatisation de l'ouverture et de la fermeture du bâtiment de services du parc des Sports**

ATTENDU la nécessité d'acquérir un système d'automatisation pour l'ouverture et la fermeture du bâtiment de services du parc des Sports et, au besoin, modifier ou remplacer les portes existantes;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander des soumissions quant à ce dossier;

ATTENDU la subvention reçue concernant le parc des Sports dans le cadre du Fonds canadien de revitalisation des communautés du gouvernement du Canada;

ATTENDU le Règlement numéro 03-23 décrétant des travaux d'amélioration au parc des Sports comportant une dépense et un emprunt de 1 850 720 \$;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par :** M<sup>me</sup> Nathalie Simard

**Appuyé par :** M<sup>me</sup> Christiane Choinière

**Et résolu :**

D'acquérir un système d'automatisation pour l'ouverture et la fermeture du bâtiment de services du parc des Sports ainsi que, s'il y a lieu, modifier ou remplacer les portes existantes;

QUE M. Jean Bourret, coordonnateur aux travaux publics et aux parcs, soit mandaté, pour et au nom de la Municipalité de Roxton Pond, pour agir à titre de personne-ressource dans ce dossier, effectuer des demandes de soumissions quant à ce système d'automatisation, voir à son acquisition en concordance avec les recommandations du conseil municipal et signer toute entente de service associée.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents**

122/03/24

**Automatisation de l'ouverture et de la fermeture du bâtiment de services de la piscine municipale**

ATTENDU la nécessité d'acquérir un système d'automatisation pour l'ouverture et la fermeture du bâtiment de services de la piscine municipale et, au besoin, modifier ou remplacer les portes existantes;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander des soumissions quant à ce dossier;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par :** M. Serge Bouchard

**Appuyé par :** M. Pascal Lamontagne

**Et résolu :**

**D'**acquérir un système d'automatisation pour l'ouverture et la fermeture du bâtiment de services de la piscine municipale ainsi que, s'il y a lieu, modifier ou remplacer les portes existantes;

**QUE** M. Jean Bourret, coordonnateur aux travaux publics et aux parcs, soit mandaté, pour et au nom de la Municipalité de Roxton Pond, pour agir à titre de personne-ressource dans ce dossier, effectuer des demandes de soumissions quant à ce système d'automatisation, voir à son acquisition en concordance avec les recommandations du conseil municipal et signer toute entente de service associée.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents**

123/03/24

**Achat de paniers à rebuts en plastique recyclé pour le parc des Sports**

**ATTENDU** la nécessité d'acquérir quatre paniers à rebuts pour desservir les différentes installations du parc des Sports;

**ATTENDU** les divers modèles de paniers présentés au conseil municipal;

**ATTENDU QUE** le modèle préféré par le conseil municipal est en plastique recyclé et provient de l'entreprise Tessier Récréo-Parc;

**ATTENDU QUE** ce modèle s'élève à 1 260,00 \$, plus taxes, par unité, transport en sus;

**ATTENDU QUE** cette dépense est conforme à la Politique de gestion contractuelle de la Municipalité de Roxton Pond;

**ATTENDU** la subvention reçue concernant le parc des Sports dans le cadre du Fonds canadien de revitalisation des communautés du gouvernement du Canada;

**ATTENDU** le Règlement numéro 03-23 décrétant des travaux d'amélioration au parc des Sports comportant une dépense et un emprunt de 1 850 720 \$;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par :** M<sup>me</sup> Nathalie Simard

**Appuyé par :** M<sup>me</sup> Christiane Choinière

**Et résolu :**

**D'**acquérir auprès de l'entreprise Tessier Récréo-Parc quatre paniers à rebuts, et ce, pour la somme de 1 260,00 \$, plus taxes, par unité, transport en sus;

**QUE** ces paniers soient installés au parc des Sports par le Service des travaux publics;

**QUE** M. Jean Bourret, coordonnateur aux travaux publics et aux parcs, soit mandaté, pour et au nom de la Municipalité de Roxton Pond, pour procéder à l'achat de ces paniers à rebuts;

**D'**autoriser le paiement de la facture ayant trait à ce dossier sur réception de cette dernière;

**QUE** ce paiement soit fait à partir du ou des postes budgétaires concernés.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents**

124/03/24

**Achat de caméras de surveillance pour le parc des Sports**

**ATTENDU** la nécessité d'acquérir des caméras de surveillance pour assurer la sécurité du parc des Sports;

**ATTENDU QU'**en ce sens, il y a lieu de demander de soumissions pour un système de caméras;

**ATTENDU** la subvention reçue concernant le parc des Sports dans le cadre du Fonds canadien de revitalisation des communautés du gouvernement du Canada;

**ATTENDU** le Règlement numéro 03-23 décrétant des travaux d'amélioration au parc des Sports comportant une dépense et un emprunt de 1 850 720 \$;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par :** M. Serge Bouchard

**Appuyé par :** M. Pascal Lamontagne

**Et résolu :**

**D'**acquérir des caméras de surveillance pour le parc des Sports;

**QUE** ces caméras de surveillance soient installées à différents points stratégiques du parc des Sports;

**QUE** M. Jean Bourret, coordonnateur aux travaux publics et aux parcs, soit mandaté, pour et au nom de la Municipalité de Roxton Pond, pour demander des soumissions pour un système de caméras à des entreprises spécialisées dans ce domaine, et ce, en fonction des exigences municipales;

**QUE** ce dernier soit aussi mandaté pour signer toute entente concernant ce dossier.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents**



125/03/24

**Achat de bancs pour le parc des Sports**

**ATTENDU** la nécessité d'acquérir des bancs pour le confort des usagers du parc des Sports;

**ATTENDU** les divers modèles de bancs présentés au conseil municipal;

**ATTENDU QUE** le modèle préféré par le conseil municipal provient de l'entreprise Atelier JL-Tech inc.;

**ATTENDU QUE** ce modèle s'élève à 1 275,00 \$, plus taxes, par unité;

**ATTENDU QUE** cette dépense est conforme à la Politique de gestion contractuelle de la Municipalité de Roxton Pond;

**ATTENDU** la subvention reçue concernant le parc des Sports dans le cadre du Fonds canadien de revitalisation des communautés du gouvernement du Canada;

**ATTENDU** le Règlement numéro 03-23 décrétant des travaux d'amélioration au parc des Sports comportant une dépense et un emprunt de 1 850 720 \$;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par :** M<sup>me</sup> Nathalie Simard

**Appuyé par :** M<sup>me</sup> Christiane Choinière

**Et résolu :**

**D'**acquérir auprès de l'entreprise Atelier JL-Tech inc. 15 bancs de parc, et ce, pour la somme de 21 988,97 \$, taxes incluses;

**QUE** ces bancs soient installés à différents points stratégiques du parc des Sports par le Service des travaux publics;

**QUE** M. Jean Bourret, coordonnateur aux travaux publics et aux parcs, soit mandaté, pour et au nom de la Municipalité de Roxton Pond, pour procéder à l'achat de ces bancs de parc;

**D'**autoriser le paiement de la facture ayant trait à ce dossier sur réception de cette dernière;

**QUE** ce paiement soit fait à partir du ou des postes budgétaires concernés.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents**

126/03/24

**Installation d'une entrée électrique pour le garage du parc des Sports**

**ATTENDU** la nécessité de faire installer une entrée électrique de 200 ampères pour le garage du parc des Sports afin de répondre aux divers besoins en électricité de ce bâtiment;

**ATTENDU** la subvention reçue concernant le parc des Sports dans le cadre du Fonds canadien de revitalisation des communautés du gouvernement du Canada;

**ATTENDU** le Règlement numéro 03-23 décrétant des travaux d'amélioration au parc des Sports comportant une dépense et un emprunt de 1 850 720 \$;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par :** M. Serge Bouchard

**Appuyé par :** M. Pascal Lamontagne

**Et résolu :**

**DE** faire installer une entrée électrique de 200 ampères au garage municipal du parc des Sports;

**QUE** M. Jean Bourret, coordonnateur aux travaux publics et aux parcs, soit mandaté, pour et au nom de la Municipalité de Roxton Pond, pour procéder à l'attribution de ce mandat auprès d'une entreprise locale de préférence.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents**

127/03/24

**Clôture de la séance spéciale**

**Il est proposé par :** M. Serge Bouchard

**Appuyé par :** M. Pascal Lamontagne

**Et résolu :**

**DE** clore cette séance spéciale à 19 h 47.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présent**

Le maire,

La directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe,

---

Pierre Fontaine

---

Marie-Josée Rondeau